

## COMPOSITION DU DOSSIER D’AFFILIATION

À ENVOYER AU FNAS PAR COURRIEL A  
[entreprises@fnas.net](mailto:entreprises@fnas.net)

**Vous devez adhérer au FNAS uniquement si vous appliquez la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC IDCC 1285 N°JO 3226).**

### Pièces indispensables à fournir

1. la fiche d’affiliation dûment complétée ([signature obligatoire](#))
2. pour les [associations](#) la copie de parution au journal officiel ([avec mention de l’objet](#)), ou la copie des statuts  
pour les [SA, SARL, SAS ...](#) la copie de l’extrait K-bis
3. les décomptes de cotisations accompagnés du règlement global (seulement les décomptes de cotisations depuis la date d’application de la C.C.N.E.A.C.)

## **Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles du 1<sup>er</sup> janvier 1984. Étendue par arrêté du 4 janvier 1994 JORF 26 janvier 1994**

### **Article III.3**

#### **En vigueur étendu**

##### **III.3.1. Financement et gestion des œuvres sociales.**

La diversité des entreprises du champ de la convention collective, leur taille souvent réduite, leur hétérogénéité (création, diffusion ..), l'éparpillement des salariés, leurs statuts différents (CDD, CDI) ont conduit les signataires à rechercher les formes de mutualisation des financements les plus propices à assurer l'égalité des professionnels, qu'ils soient techniques, administratifs ou artistiques, pour l'accès aux activités sociales et culturelles auxquelles ils peuvent prétendre.

Les entreprises sont tenues de contribuer au financement des institutions chargées de la gestion des œuvres sociales au profit des salariés des entreprises de la manière suivante :

La contribution de chaque entreprise est basée sur la totalité des salaires bruts avant abattement versés par l'entreprise à ses salariés (et ce quel que soit le type de contrat la liant à ces salariés).

.../...

##### **III. 3. 1. d. Indemnités de retard**

En cas d'absence de règlement à l'échéance, les cotisations dues au FNAS sont majorées d'intérêts de retard.

La majoration s'élève à 10 % du montant des cotisations qui n'ont pas été versées à la date d'échéance. Cette majoration est augmentée de 3 % du montant des cotisations dues, par trimestre ou fraction de trimestre écoulé après l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date limite d'exigibilité des cotisations.

Ces majorations s'appliquent également lorsque les bordereaux de renseignements que doit fournir l'entreprise ne parviennent pas au FNAS, ou lorsque les bordereaux parvenus au FNAS sont inexploitable (soit par défaut de renseignements, soit par inexactitude).

Toutefois, en cas de difficulté de trésorerie, une entreprise, à condition d'avoir adressé ses bordereaux de renseignements en temps voulu, pourra demander la remise gracieuse des intérêts de retard auprès du bureau exécutif, ce que ce dernier ne sera tenu d'accepter qu'en contrepartie de l'établissement d'un plan de versement auquel il aura donné son aval.

## FICHE D’AFFILIATION FNAS

À SIGNER PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA STRUCTURE OU UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF QUI JOINDRA AU DOSSIER UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### DENOMINATION

Nom de la structure : .....

Date de création : .....

SIRET : .....

Forme juridique à préciser (association, EPCC, régie financière autonome, SARL, autre) :  
.....

Code NAF : .....

Statut à préciser (cie de théâtre, cie de danse, groupe musical, cie pluridisciplinaire, cirque, festival, orchestre, autre) : .....

### ADRESSES

#### Adresse de correspondance

.....  
.....

Téléphone : .....

#### Adresse du siège social

.....  
.....

Téléphone : .....

## CONTACTS

	Personne chargée des déclarations - 1	Personne chargée des déclarations - 2
Nom		
Prénom		
Fonction		
Tél 1		
Tél 2		
Courriel		

## GESTION

Date d'application de la CCNEAC obligatoire : .....  
(elle ne peut être postérieure à la date de votre demande)

Existe-t-il dans votre structure :

- **Des représentants du personnel** ..... OUI  NON

(Si OUI, joindre la copie des formulaires CERFA des PV d'élections)

- **Une délégation Unique** ..... OUI  NON

- **Un CSEC** ..... OUI  NON

(Joindre la copie de l'accord d'entreprise et le cas échéant la copie de la notification de validation par la CNPCIV)

Nombre de salariés permanents : .....

Nombre total de salariés en équivalent temps plein : .....

Je soussigné (e) .....

occupant la fonction de .....

**certifie exact et sincère les renseignements ci-dessus.**

Cachet

Fait le ..... À .....

*Signature du Représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »  
ou du Responsable administratif qui fournira une Délégation de signature.*

## DÉCLARATION DE RÉGULARISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2020

**À RETOURNER AU FNAS, 185 AVENUE DE CHOISY - 75013 PARIS AVANT LE 15 JANVIER 2021**

N° AFFILIATION



EFFECTIF DE L'ENTREPRISE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

(équivalent temps plein [http://www.fnas.info/calc\\_eff.htm](http://www.fnas.info/calc_eff.htm))

TOTAL ANNUEL DES SALAIRES BRUTS DU LIVRE DE PAIE

TOTAL ANNUEL DES SALAIRES BRUTS DÉCLARÉS  
AUX CONGÉS SPECTACLES

	1	2*	3*		
Catégorie de salariés	Total annuel des salaires bruts avant abattement	Masse salariale connue du FNAS (3 premiers trimestres)	Différence entre total annuel et masse salariale connue du FNAS	Taux	Montant dû
Salariés sous CDI et CDD « Permanents »				<b>x 1,45 %</b>	
Salariés sous CDDU « Intermittents »				<b>x 1,45 %</b>	
			<b>Sous total</b>		
			Pénalités de retard 10 %		
			<b>TOTAL</b>		

\* Ces colonnes ne concernent pas les structures en cours d'adhésion

Total des paiements déjà effectués sur les trois premiers trimestres

**RÈGLEMENT ARRONDI À L'EURO INFÉRIEUR**

**PAR VIREMENT AU FNAS**

Signature et cachet de l'Entreprise

Déclaration annuelle certifiée sincère

Le 2023

NOM DU SIGNATAIRE ..... N° TÉLÉPHONE .....

# DÉCLARATION DE RÉGULARISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2021

**À RETOURNER AU FNAS, 185 AVENUE DE CHOISY - 75013 PARIS AVANT LE 15 JANVIER 2022**

N° AFFILIATION



EFFECTIF DE L'ENTREPRISE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

(équivalent temps plein [http://www.fnas.info/calc\\_eff.htm](http://www.fnas.info/calc_eff.htm))

TOTAL ANNUEL DES SALAIRES BRUTS DU LIVRE DE PAIE

TOTAL ANNUEL DES SALAIRES BRUTS DÉCLARÉS  
AUX CONGÉS SPECTACLES

	1	2*	3*		
Catégorie de salariés	Total annuel des salaires bruts avant abattement	Masse salariale connue du FNAS (3 premiers trimestres)	Différence entre total annuel et masse salariale connue du FNAS	Taux	Montant dû
Salariés sous CDI et CDD « Permanents »				<b>x 1,45 %</b>	
Salariés sous CDDU « Intermittents »				<b>x 1,45 %</b>	
			<b>Sous total</b>		
			Pénalités de retard 10 %		
			<b>TOTAL</b>		

\* Ces colonnes ne concernent pas les structures en cours d'adhésion

Total des paiements déjà effectués sur les trois premiers trimestres

**RÈGLEMENT ARRONDI À L'EURO INFÉRIEUR**

**PAR VIREMENT AU FNAS**

Signature et cachet de l'Entreprise

Déclaration annuelle certifiée sincère

Le 2023

NOM DU SIGNATAIRE ..... N° TÉLÉPHONE .....

# DÉCLARATION DE RÉGULARISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2022

**À RETOURNER AU FNAS, 185 AVENUE DE CHOISY - 75013 PARIS AVANT LE 15 JANVIER 2023**

N° AFFILIATION



EFFECTIF DE L'ENTREPRISE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(équivalent temps plein [http://www.fnas.info/calc\\_eff.htm](http://www.fnas.info/calc_eff.htm))

TOTAL ANNUEL DES SALAIRES BRUTS DU LIVRE DE PAIE

TOTAL ANNUEL DES SALAIRES BRUTS DÉCLARÉS  
AUX CONGÉS SPECTACLES

	1	2*	3*		
Catégorie de salariés	Total annuel des salaires bruts avant abattement	Masse salariale connue du FNAS (3 premiers trimestres)	Différence entre total annuel et masse salariale connue du FNAS	Taux	Montant dû
Salariés sous CDI et CDD « Permanents »				<b>x 1,45 %</b>	
Salariés sous CDDU « Intermittents »				<b>x 1,45 %</b>	
			<b>Sous total</b>		
			Pénalités de retard 10 %		
			<b>TOTAL</b>		

\* Ces colonnes ne concernent pas les structures en cours d'adhésion

Total des paiements déjà effectués sur les trois premiers trimestres

**RÈGLEMENT ARRONDI À L'EURO INFÉRIEUR**

**PAR VIREMENT AU FNAS**

Signature et cachet de l'Entreprise

Déclaration annuelle certifiée sincère

Le 2023

NOM DU SIGNATAIRE ..... N° TÉLÉPHONE .....

## DÉCOMPTE DE COTISATIONS

**1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023**

N° Siret

N° interne

Catégorie de salariés	Nombre de salariés	Masse salariale Brute avant abattement	Taux	Montant dû
Salariés sous CDI et CDD « Permanents »			x 1,45 %	
Salariés sous CDDU « Intermittents »			x 1,45 %	
<b>TOTAL</b>				

Virement fait le ...../...../.....

Date .....

IBAN : FR76 1010 7002 2800 9509 1265 458

Signature et cachet de l'Entreprise  
**(mentions obligatoires)**

BIC : BREDFRPPXXX

### IMPORTANT

Déclaration et paiement obligatoires avant le 15/04/2023 sur <https://servicespro.audiens.org>

Des pénalités de retard s'appliquent au-delà du délai de paiement sus mentionné

Pour toute demande particulière vous pouvez contacter le FNAS à [entreprises@fnas.net](mailto:entreprises@fnas.net)



## DÉCOMPTE DE COTISATIONS

**2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2023**

N° Siret

N° interne

Catégorie de salariés	Nombre de salariés	Masse salariale Brute avant abattement	Taux	Montant dû
Salariés sous CDI et CDD « Permanents »			x 1,45 %	
Salariés sous CDDU « Intermittents »			x 1,45 %	
<b>TOTAL</b>				

Virement fait le ...../...../.....

Date .....

IBAN : FR76 1010 7002 2800 9509 1265 458

Signature et cachet de l'Entreprise  
**(mentions obligatoires)**

BIC : BREDFRPPXXX

### IMPORTANT

Déclaration et paiement obligatoires avant le 15/07/2023 sur <https://servicespro.audiens.org>

Des pénalités de retard s'appliquent au-delà du délai de paiement sus mentionné

Pour toute demande particulière vous pouvez contacter le FNAS à [entreprises@fnas.net](mailto:entreprises@fnas.net)

## DÉCOMPTE DE COTISATIONS

**3<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2023**

N° Siret

N° interne

Catégorie de salariés	Nombre de salariés	Masse salariale Brute avant abattement	Taux	Montant dû
Salariés sous CDI et CDD « Permanents »			x 1,45 %	
Salariés sous CDDU « Intermittents »			x 1,45 %	
<b>TOTAL</b>				

Virement fait le ...../...../.....

Date .....

IBAN : FR76 1010 7002 2800 9509 1265 458

Signature et cachet de l'Entreprise  
**(mentions obligatoires)**

BIC : BREDFRPPXXX

### IMPORTANT

Déclaration et paiement obligatoires avant le 15/10/2023 sur <https://servicespro.audiens.org>

Des pénalités de retard s'appliquent au-delà du délai de paiement sus mentionné

Pour toute demande particulière vous pouvez contacter le FNAS à [entreprises@fnas.net](mailto:entreprises@fnas.net)